RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**N° 7301-SD**

PAU, le 14/12/2021

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Annick VEPIERRE
Téléphone : 06 03 36 97 54
Courriel : annick.vepierre@dgfip.finances.gouv.fr
Réf DS : 6907488
Réf OSE : 2021 – 64024 - 88270

Le Directeur départemental

à

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Pays Basque

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

**DÉSIGNATION DU BIEN :** LOT DE TERRAIN NON BÂTI

**ADRESSE DU BIEN :** ANGLET, 35 RUE DU ROUGE

**VALEUR VÉNALE :** 175 000€

**1 – SERVICE CONSULTANT :** COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Nathalie ESTREM

**2 – Date de consultation** : 29/11/2021
**Date de réception** : 29/11/2021
**Date de visite** : sans objet
**Date de constitution du dossier « en état »** : 29/11/2021

## 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Évaluation d'un lot de terrain non bâti situé sur la commune d'Anglet, 35 Rue du Rouge, pour cession à la commune d'Anglet.

Le prix de cession est envisagé à l'euro symbolique.

## 4 – Description du bien

La parcelle concernée est cadastrée Section BT n°261, d'une contenance totale de 1 249m² (composée des lots 1 et 2).
Il s'agit d'évaluer le lot 2.

Le lot 2 est désormais composé d'un terrain non bâti d'une superficie de 442 m² environ.
Des aménagements ont été effectués à l'été 2021 par la commune d'Anglet dans le cadre des travaux de la polarité Larochefoucauld : création d'une piste cyclable et piétons, ainsi qu'un parking de proximité destiné à la fréquentation des commerces et du bus (report modal).

Ce foncier a vocation à intégrer le patrimoine communal en tant qu'accessoire de voirie communale. Toutefois, il est situé en zone constructible (cf zonage PLU ci-dessous)

## 5 – Situation juridique

Propriétaire : Communauté d'Agglomération Pays Basque

## 6 – Urbanisme et réseaux

Zone UC1 du PLU.

## 7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Celle-ci est estimée à **175 000€** .

## 8 – Durée de validité

Un an.

## 9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques et par délégation,

A. Vepierre

Annick VEPIERRE
Inspectrice des Finances Publiques

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*